

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 7^e jour du mois d'octobre 2019, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2019;
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2019;
- 1.6 Acceptation des comptes;
- 1.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
- 1.8 Demande d'aide financière Palliacco;
- 1.9 Demande d'aide financière des Joyeux Minervoïis;
- 1.10 Avis de motion – règlement numéro 680 décrétant l'augmentation du fonds de roulement;
- 1.11 Projet de règlement numéro 680 décrétant l'augmentation du fonds de roulement;
- 1.12 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Adoption du budget 2020 de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides;
- 2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations 2020-2022 de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides;
- 2.3 Démission de monsieur Stephen Potts à titre de premier répondant;
- 2.4 Confirmation de l'embauche de monsieur Gessy Rock à titre de premier répondant;
- 2.5 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
- 3.2 Demande à la Commission de toponymie pour l'approbation du chemin Alphonse Piché;
- 3.3 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Appui à la Ville de Mont-Tremblant – déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;
- 5.2 Demande d'approbation d'un PIIA et de dérogations mineures pour le 124, chemin des Fondateurs, lot : 5071686, matricule : 9425-10-3532;

- 5.3 Demande de dérogation mineure pour le 34, chemin Lebeuf, lot : 5069953, matricule : 8730-56-7984;
- 5.4 Demande de dérogation mineure pour le 25, chemin Locas, lot 5454297, matricule : 9429-29-9882;
- 5.5 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Construction de nouvelles bandes pour la patinoire;
- 6.2 Mandat pour la préparation avant pavage et le mur du tennis;
- 6.3 Mandat pour le revêtement du tennis en pavage;
- 6.4 Informations se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2019.10.231

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2019.10.232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Cummings
 APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2019.10.233

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

(1.4)
2019.10.234 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
4 SEPTEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2019 tel
que présenté.

ADOPTÉE

(1.5)
2019.10.235 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
24 SEPTEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2019
tel que présenté.

ADOPTÉE

(1.6)
2019.10.236 **ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 347 988,24 \$.

ADOPTÉE

(1.7)
2019.10.237 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que pour la période des Fêtes, l'hôtel de ville sera fermé à compter du lundi 23
décembre 2019, et ce, jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

(1.8)
2019.10.238 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PALLIACCO**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière (2020) afin de permettre à
Palliacco de poursuivre sa mission sur le territoire de notre municipalité et celui
de la MRC des Laurentides pour ainsi offrir ses services à nos concitoyens;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière au montant de MILLE DOLLARS (1 000 \$) à Palliacco afin de poursuivre sa mission sur le territoire de notre municipalité.

ADOPTÉE

(1.9)
2019.10.239

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES JOYEUX MINERVOIS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Joyeux Minervois afin de pouvoir financer des activités rassembleuses à près de 200 membres qui en font partie.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière au montant de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$) pour 2019 et de MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour 2020, aux Joyeux Minervois afin de pouvoir financer des activités rassembleuses à près de 200 membres qui en font partie.

ADOPTÉE

(1.10)

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 680 DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

La conseillère Hélène Cummings donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 680 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

(1.11)
2019.10.240

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 680 DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que la Municipalité de La Minerve désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de UN MILLION SEIZE MILLE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 016 179 \$);

ATTENDU que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (350 000 \$);

ATTENDU que la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$);

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 octobre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité

De décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$).

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil est autorisé à affecter le surplus accumulé d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$).

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

(1.12) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2019.10.241

ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partie avec d'autres municipalités avoisinantes, à une entente relative à la protection contre les incendies auprès de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

CONSIDÉRANT que le budget pour 2020 a été adopté par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, lors d'une assemblée tenue en date du 19 septembre 2019, résolution numéro 2019-09-328, au montant de 2 433 336 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale de la Municipalité de La Minerve à payer sa quote-part à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, selon le budget établi pour l'année 2020, au montant de 328 694 \$, moins le montant du loyer de 20 000 \$, une quote-part nette de 308 694 \$.

Cette quote-part doit être payée en quatre (4) versements égaux, aux dates prévues dans l'entente initiale de la création de la Régie, soit aux dates suivantes :

15 février 2020	77 174 \$
15 avril 2020	77 174 \$
15 juin 2020	77 173 \$
15 août 2020	77 173 \$

ADOPTÉE

(2.2)
2019.10.242

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2022 DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partie avec d'autres municipalités avoisinantes, à une entente relative à la protection contre les incendies auprès de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2020-2022 a été adopté par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, lors d'une assemblée tenue en date du 19 septembre 2019, résolution numéro 2019-09-329, comme suit :

Année	
2020	0 \$
2021	0 \$
2022	675 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le programme triennal des immobilisations 2020-2022 tel qu'adopté par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides.

ADOPTÉE

(2.3)
2019.10.243

DÉMISSION DE MONSIEUR STEPHEN POTTS À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Stephen Potts, au poste de premier répondant, en date du 10 septembre 2019;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'accepter la démission de monsieur Stephen Potts, au poste de premier répondant au service de la Municipalité de La Minerve, effective au 10 septembre 2019, et de le remercier pour ses loyaux services.

ADOPTÉE

(2.4)
2019.10.244

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR GESSY ROCK À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Gessy Rock au poste de premier répondant, aux termes de la résolution numéro 2018.12.328;

CONSIDÉRANT que monsieur Rock a complété avec succès sa période de probation;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman

ET RÉSOLU à l'unanimité:

De confirmer l'embauche de monsieur Gessy Rock au poste de premier répondant, et d'autoriser son inscription à la formation de soixante (60) heures requise pour ce poste.

ADOPTÉE

(2.5) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2019.10.245

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) pour aider à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur les chemins des Fondateurs et des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver une dépense de DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS DOLLARS (234 823 \$) pour les travaux d'amélioration sur les chemins des Fondateurs et des Pionniers, pour lesquels une subvention de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) a été accordée.

ADOPTÉE

(3.2)
2019.10.246

Modifiée par
2019.11.257

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR L'APPROBATION DU CHEMIN ALPHONSE-PICHÉ

CONSIDÉRANT la demande du 19 septembre 2019 afin d'attribuer un nouveau nom de rue;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De soumettre la demande à la Commission de toponymie du Québec;

De demander à la Commission de toponymie l'approbation du chemin Alphonse-Piché.

ADOPTÉE

(3.3) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**(5.1)
2019.10.247**

APPUI À LA VILLE DE MONT-TREMBLANT – DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM 19 08 348 adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Tremblant, le 12 août 2019, relativement à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation suite aux récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);

CONSIDÉRANT que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, l'évolution du climat a eu un impact sur les systèmes naturels et humains de tous les continents;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPUYER la Ville de Mont-Tremblant dans ses démarches entreprises aux termes de sa résolution CM19 08 348, en lien avec la déclaration citoyenne d'urgence climatique.

ADOPTÉE

**(5.2)
2019.10.248**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ET DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 124, CHEMIN DES FONDATEURS, LOT 5071686, MATRICULE : 9425-10-3532

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un PIIA au 124, chemin des Fondateurs, pour l'installation d'un nouvel affichage sur certaines vitrines du commerce;

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la pose de cette enseigne devant des fenêtres alors que le règlement de zonage 2013-103 article 14.2.3 c) l'interdit;

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser le nombre d'enseignes à plus d'une alors que le règlement de zonage 2013-103 article 14.3.1, autorise seulement une enseigne;

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la superficie de cette enseigne rattachée au bâtiment à 11 m² alors du règlement de zonage 2013-103, article 14.3.2.1, autorise 2,5 m²;

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la hauteur de cette enseigne rattachée au bâtiment à plus de 2,5 m alors que le règlement de zonage 2013-103, article 14.3.3, autorise une hauteur maximale de 1,5 m;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un PIIA dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que ce commerce est l'un des principaux employeurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à la majorité :

D'approuver la demande de PIIA au 124, chemin des Fondateurs ainsi que les deux dérogations mineures pour la pose d'enseignes commerciales dans six vitrines du commerce « Marché Tradition », et ce, aux conditions suivantes :

- Apposer un cadrage en bois massif de couleur s'apparentant à l'affichage sur socle déjà en place. Ce cadrage pourra être installé au pourtour de l'enseigne ainsi qu'au centre;
- Ajouter, au-dessus de l'enseigne, des lumières à col de cygne.

ADOPTÉE

(5.3)
2019.10.249

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 34, CHEMIN LEBEUF,
LOT : 5069953, MATRICULE : 8730-56-7984**

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser une station de pompage et un réservoir d'eau à l'intérieur de la rive alors que le règlement de zonage numéro 2013-103, article 12.5.5, interdit ce type d'ouvrage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'interdire la construction d'une station de pompage et d'un réservoir d'eau à l'intérieur de la rive.

ADOPTÉE

(5.4)
2019.10.250

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 25, CHEMIN LOCAS,
LOT : 5454297, MATRICULE : 9429-29-9882**

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser l'agrandissement horizontal et vertical du bâtiment principal sur pieux à plus de 14,5 mètres de la rive du Lac Barrière, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 10.5, interdit ce type d'ouvrage à moins de 15 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'agrandissement horizontal et vertical du bâtiment principal sur pieux vissés, à plus de 14,5 mètres de la rive du lac Barrière.

ADOPTÉE

(5.5) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2019.10.251 CONSTRUCTION DE NOUVELLES BANDES POUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que le projet « Place des loisirs » prévoit la construction de nouvelles bandes pour la patinoire;

CONSIDÉRANT l'estimé de prix soumis par « Quais Écologiques 100 % Cèdres », en date du 1^{er} octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de « Quais Écologiques 100% Cèdres » pour la construction de nouvelles bandes pour la patinoire, incluant la peinture en blanc d'environ 48 bandes droites et 4 bandes de coins, pour un montant n'excédant pas 12 400 \$, plus les taxes applicables. Le tout conditionnel à l'obtention de l'aide financière prévue dans le cadre du projet « Place des loisirs ».

ADOPTÉE

(6.2)
2019.10.252 MANDAT POUR LA PRÉPARATION AVANT PAVAGE ET LE MUR DU TENNIS

CONSIDÉRANT que le projet « Place des loisirs » prévoit la réfection du tennis et qu'il y a lieu de procéder à la préparation finale, soit la compaction et relocalisation de certains éléments;

CONSIDÉRANT l'estimé reçu de PC COURT en date du 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de PC COURT pour la préparation finale avant pavage, soit le remplacement des poteaux et ancrages du filet de tennis, la reconstruction du mur et le revêtement acrylique qui doivent être exécutés au printemps 2020, pour un montant n'excédant pas 21 095 \$, plus les taxes applicables. Le tout conditionnel à l'obtention de l'aide financière prévue dans

le cadre du projet « Place des loisirs ».

ADOPTÉE

(6.3)
2019.10.253

Modifiée par
2019.11.275

MANDAT POUR LE REVÊTEMENT DU TENNIS EN PAVAGE

CONSIDÉRANT que le projet « Place des loisirs » prévoit le remplacement du pavage actuel du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT l'estimé reçu de Asphalte Bélanger en date du 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de Asphalte Bélanger pour la pose et la fourniture de 40 mm de pavage EB-14, pour la pose et fourniture d'un liant et la pose et fourniture de 35 mm de pavage de type EB-10C, tel que décrit dans la proposition, pour un montant n'excédant pas 21 976 \$, plus les taxes applicables. Le tout conditionnel à l'obtention de l'aide financière prévue dans le cadre du projet « Place des loisirs ».

ADOPTÉE

(6.4) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

(9)
2019.10.254

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière